

MISE(S) A L'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'article 34, alinéa 1 de la loi sur les constructions (LConstr.), du 25 mars 1996, la (les) demande(s) de sanctions suivante(s) est (sont) mise(s) à l'enquête publique

Requérant	No dossier	Lieu-dit ou rue	No article	Auteur des plans	Descriptif de l'ouvrage	Date délai
Francine et Christian Jaquier	119490	Route des Clos 132 à Auvernier	3537	--	Installation d'une pompe à chaleur	22.11.2024 au 23.12.2024
Alexandre Girel	119836	Ch. de la Goutte d'Or 14 à Bôle	2177	Solpac SA	Instal. pompe à chaleur Air-Eau Vaillant aroTherm plus 105/6 en extérieur	22.11.2024 au 23.12.2024
Commune de Milvignes	119798	Rue de la Gare 14 à Bôle	1143	Solar 2000 Sàrl	Installation photovoltaïque ajoutée avec panneaux full black sur toiture sud	22.11.2024 au 23.12.2024
Ariane Schmied	119759	Creux du Sable 8	2599	Etienne Maye SA	Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur	29.11.2024 au 30.12.2024
Natacha Aubert et Hugues Scheurer	116064	Rue Haute 14	4814	Widmer / de Montmollin architectes	Transf. d'une cave et d'un studio en appartement, transf. de la cuisine et nouvelle salle de bains au 1 ^{er} étage	13.12.2024 au 13.01.2025
Andreas Doering	119722	Chemin du Pontet	2030	X architectes SA	Rénovation d'une ferme	06.12.2024 au 06.01.2025
Matthieu Grange	119492	Rue du Verger 6a	2352	--	Piscine hors-sol de 5.95 x 2.35m	06.12.2024 au 06.01.2025
Thomas et Davis Monnin	119446	Rue du Crêt-Mouchet 1a	2931	Christian Dubey architecte	Isolation périph. transf. intérieures, couvert à voiture et de panneaux solaires	06.12.2024 au 06.01.2025
Broggi SA	118406	Brena-Dessous Colombier	3240	Alain Broggi c/o Broggi SA	Construction d'habitations groupées	20.12.2024 au 20.01.2025
Milva et Laurent Zwahlen	119885	Chemin des Rochettes 40D	151	---	Remplacement d'une chaudière Bois par une Pompe à Chaleur Air/Eau	27.12.2024 au 27.01.2025

Les plans peuvent être consultés au bureau communal Rue de Morel 4 à Colombier. Toute opposition ou observation à cette demande doit être présentée, par écrit, en recommandé au Conseil communal, durant le délai ci-dessus mentionné.

Colombier, le 19 décembre 2024